

Atelier N°3 – les contractualisations avec l'Etat et les ARS ; quelles modalités de partenariat et de gouvernance ?

Animation par Richard YVON, conseiller municipal santé, ville d'Angers

Et Gérard BOUSSIN, responsable de la direction Santé publique, ville d'Angers

Points clés discutés pendant l'atelier

Pourquoi un Contrat local de santé ?

- Pour participer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ?
- Pour obtenir des financements ?
- Un contrat local de santé sur une ou des thématiques OU sur un ou des publics ?

Le sens donné à un Contrat sera déterminant pour son déroulement

Les territoires :

Des questions et des constats

- Quels sont les territoires pertinents ?
- Qui est légitime pour déterminer le ou les territoires ?
- Les territoires sont parfois le résultat d'histoires locales (grandes ou petites) sociologiques ou politiques
- Il faut bien prendre en compte dans le choix des territoires la notion d'équité pour répondre à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé
- La détermination des territoires relève de pratiques différentes selon les ARS. Elles peuvent par exemple proposer des territoires qui tiennent compte des organisations administratives ou politiques
- Les déterminants de santé peuvent légitimer des territoires
- Dans le choix des territoires, il ne faut pas confondre l'approche stratégique et l'approche de planification

Des propositions

- Les territoires doivent être adaptés aux besoins locaux et aux souhaits des politiques
- Les collectivités doivent être « proactives » dans la proposition des territoires
- Un territoire qui correspond à une intercommunalité ne doit pas empêcher des coopérations thématiques entre des communes qui la composent
- Prendre en compte de nouveaux territoires comme les bassins de vie
- Ne pas oublier sur les mêmes territoires de rapprocher des politiques publiques comme santé et développement durable
- Travailler à rapprocher les intérêts ou les attentes des ARS et des collectivités sur les territoires comme sur les thématiques

Le partenariat –la gouvernance :

Des questions et des constats

- C'est souvent un rapport de force
- Ce doit être une co-construction
- Ce doit être un réel échange sur les politiques publiques de santé malgré le fait que des

décisions, qui impactent le Contrat, se prennent parfois dans d'autres lieux et avec d'autres acteurs.

- Le Contrat ; un principe d'égalité où chacun doit prendre et revendiquer sa place
- il y a nécessité d'animer, de coordonner le Contrat. Mais qui est référent du coordinateur pour garantir un réel pilotage, un service pour tous les acteurs ? des exemples de coordinations différents selon les Contrats
- Le contrat peut être un outil de démocratie pour rendre compte aux habitants et usagers
- selon les Régions, les contrats locaux de santé peuvent être signés par des acteurs différents, multiples parfois, avec des possibilités de financement qui en découlent

Des propositions

- Il faut un engagement politique fort et continu à côté du pilotage technique
- Il faut une transparence dans les relations entre les signataires du Contrat
- Le politique doit régulièrement parler du Contrat aux habitants (points d'étapes par exemple à l'occasion des avenants annuels)
- L'association des usagers et des partenaires doit se faire dès le début du diagnostic partagé et tout au long du Contrat. Ce peut être par exemple par l'intermédiaire d'instances participatives existantes.
- La participation aux instances d'évaluation des politiques publiques peut permettre d'avoir une visibilité sur les actions menées et ainsi faciliter la gouvernance

Le langage – la bureaucratie

Des questions et des constats

- En France nous sommes plutôt dans un modèle descendant
- Un langage et des concepts souvent inaccessibles à l'utilisateur ou au professionnel non expert, ce qui est un frein à l'engagement
- Une politique et des programmes de santé nationaux mais des déclinaisons différentes selon les Régions sur les mêmes priorités
- Des logiques de financements qui ne retiennent parfois que les gros projets au détriment des projets moins coûteux qui tout en répondant à des besoins peinent à trouver des financements

Des propositions

- Les collectivités doivent mobiliser leur expertise pour aider les associations dans la réponse aux appels à projets et les partenaires pour comprendre les dispositifs

La notion du ou des temps

- Les échéances des uns et des autres ont un impact sur les contractualisations. Par exemple cela peut ralentir le renouvellement d'un contrat avec l'immobilisme ou le ralentissement éventuel des actions qui en découlent. Cela peut avoir un impact négatif sur la mobilisation des partenaires.
- Peut-on avoir des financements pluriannuels sur des actions d'un CLS ? oui, des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) sont possibles avec des engagements financiers dans le cadre du fond d'intervention régional (FIR)
- Le temps de l'évaluation. Celle-ci se fait essentiellement sur le processus ou la mobilisation des partenaires. Mais il faut parfois signer un nouveau Contrat avant d'avoir évalué le précédent.

